



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## PROJET RÉGIONAL D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ HORS RÉSEAU (ROGEAP)

P160708

### TERME DE REFERENCES (TDR)

Recrutement d'une firme/d'un cabinet pour analyser l'équilibre des intérêts des acteurs clés que sont la douane, l'industrie et l'énergie concernant les droits d'importation pour les produits solaires photovoltaïques hors-réseau dans la Région CEDEAO et l'élaboration de fiches d'information sur les codes HS des produits PV hors-réseau.

Financement : Banque mondiale/CTF/DGIS



Novembre 2024

## 1. Contexte du Projet ROGEAP

L'objectif du Projet Régional d'Accès à l'Electricité Hors Réseau (ROGEAP) est d'accroître l'accès à des services d'électricité durables dans les quinze pays membres de la CEDEAO<sup>1</sup> et les quatre pays non-membres de la CEDEAO (le Cameroun, le Tchad, la Mauritanie et la République centrafricaine). Le ROGEAP, à travers l'adoption d'un tarif extérieur commun, va mettre en place un marché régional pour les produits solaires hors réseau et en soutenir les différentes parties prenantes (les gouvernements, le secteur privé, les banques commerciales, les ménages, les entreprises, les établissements publics de santé et d'éducation).

Alors que l'Afrique subsaharienne connaît un manque d'accès à des services d'électricité fiables, ce déficit est plus prononcé en Afrique de l'Ouest et centrale et dans la région du Sahel. De plus, l'accès des ménages à l'électricité varie considérablement entre les zones urbaines et rurales. Sur une population de 406 millions d'habitants dans les 19 pays du projet, on estime que plus de 208 millions d'habitants n'ont pas accès à l'électricité, dont environ 70 % vivent dans des zones rurales. Sur la base de l'évaluation du marché hors réseau de 2018, le taux moyen d'électrification rurale s'élevait à environ 18 %, tandis que celui de huit pays – Burkina Faso, Tchad, RCA, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie et Niger – était inférieur à 5 %. Il est essentiel d'améliorer l'accès à l'énergie, en particulier pour les groupes marginalisés et défavorisés et les régions en voie de développement, pour parvenir à un développement durable et inclusif et à la réduction de la pauvreté.

Les systèmes solaires autonomes ont un grand potentiel de marché en Afrique de l'Ouest et centrale. Actuellement, moins de 3 % de la région est desservie par des systèmes solaires autonomes, ce qui équivaut à environ 5 millions de consommateurs. L'évaluation du marché réalisée en 2018 a identifié qu'environ 31 millions de foyers pourraient être électrifiés à l'aide de systèmes solaires autonomes en Afrique de l'Ouest et centrale. La valeur potentielle du marché de l'énergie solaire domestique est estimée à environ 6,6 milliards de dollars américains. L'évaluation a également permis d'identifier environ 800 000 établissements scolaires et sanitaires qui pourraient être électrifiés avec des systèmes solaires autonomes, avec un investissement estimé à 1,5 milliard de dollars américains. En outre, la part de la population rurale desservie par des sources d'énergie renouvelables décentralisées telles que les mini-réseaux et les systèmes autonomes devraient atteindre 22 % en 2020 et 25 % en 2030.

La promotion de l'électrification à l'aide de systèmes solaires autonomes nécessite une approche régionale harmonisée. Cela implique la mise en place d'un écosystème favorable aux entreprises pour attirer des investissements du secteur privé afin de fournir de l'électricité, de manière décentralisée, aux personnes sans connexion au réseau, y compris les ménages dirigés par des femmes.

De nos jours, l'évolution de nouveaux modèles commerciaux tels que PAYGO facilite le paiement des systèmes solaires par les ménages. Cependant, la faisabilité de tels modèles dépend de plusieurs facteurs externes et des conditions nationales pour rendre les produits abordables et accessibles. De nombreux pays ont adopté un régime fiscal plus simple, par exemple une exonération des droits sur l'importation de panneaux solaires, au profit de leur population. ROGEAP fournira le soutien technique nécessaire pour étudier et promouvoir une prise de décision éclairée sur de telles mesures afin d'améliorer l'attractivité commerciale des systèmes solaires autonomes pour les ménages. De plus, taxer les produits à plusieurs points d'entrée rend souvent le

---

<sup>1</sup> Les pays membres de la CEDEAO sont la République du Bénin, la République du Cap-Vert, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, la République islamique de Gambie, la République du Ghana, la République de Guinée, la Guinée-Bissau, la République du Libéria, la République du Mali, la République du Niger, le Nigeria, la République du Sénégal, la République de Sierra Leone et la République du Togo.

produit trop cher pour les consommateurs. L'élimination de multiples régimes fiscaux dans la région facilitera la circulation des produits entre les pays et améliorera l'accessibilité financière des produits.

Le ROGEAP souhaite promouvoir et informer les décideurs sur les droits d'importation dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC) au niveau régional. En collaboration avec sa Direction en charge de l'union douanière et de la taxation et avec la participation des parties prenantes nationales et régionales (les douanes, Ministère de l'économie/finances, de l'industrie et de l'énergie), le ROGEAP va sensibiliser les preneurs de décision sur les droits d'importation à appliquer aux systèmes et équipements solaires autonomes. Ce processus sera conduit par le Comité Régional de Gestion Tarifaire, le Comité Technique des experts des ministères du commerce et des douanes et le Conseil des ministres de la CEDEAO. Par la suite, les pays seront soutenus dans l'adoption du Tarif Extérieur Commun et l'application des décisions du Conseil des Ministres.

Cela impliquerait un engagement significatif avec les organisations techniques et politiques aux niveaux régional (CEDEAO) et national (États membres). Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'échange d'expériences avec d'autres communautés économiques et régions du continent africain, ainsi qu'à l'exploitation des synergies avec d'autres initiatives en cours, telles que celles promues par la Global Off-Grid Lighting Association (GOGLA), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et le Département britannique pour le développement international. Ces termes de référence sont rédigés dans le but de recruter un cabinet pour assister la Commission de la CEDEAO sur la faisabilité et la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) pour les produits solaires photovoltaïques hors réseau jusqu'à 350 Wc dans la région de la CEDEAO.

## 2. Etendue de la mission

Dans le contexte ci-dessus, la CEDEAO a reçu un financement de la Banque mondiale dans le cadre du projet ROGEAP et souhaiterait recruter une firme qui sera chargée de l'accompagner dans l'élaboration et l'adoption d'un cadre pour le tarif extérieur commun pour les produits solaires photovoltaïques hors réseau. Le cabinet de conseil mettra à disposition tous les experts nécessaires à l'exécution de la mission.

## 3. Objectif de la mission

Les principaux objectifs de cette mission sont : (i) l'analyse de l'impact des différents niveaux de droits d'importation dans la balance des intérêts des parties douanières, industrielles et énergétiques, (ii) la préparation d'une fiche d'information sur les codes HS pour les produits solaires photovoltaïques hors réseau jusqu'à 350Wc et (iii) l'élaboration des codes techniques pour le Tarif extérieur commun de la CEDEAO.

Il est nécessaire de développer/améliorer des codes de description harmonisés pour les systèmes solaires autonomes dans le cadre du CET, et le ROGEAP prévoit de soutenir cette activité dans toute la région. Combiné à l'adoption d'une norme régionale de qualité harmonisée pour les kits d'énergie solaire en juillet 2023, cela contribuerait à l'harmonisation régionale et permettrait aux acteurs hors réseau de réaliser des plans d'investissement à long terme en considérant la région de l'Afrique de l'Ouest comme un marché régional unique.

## 4. Tâches

Tâche 1 : Analyser les cadres tarifaires et politiques nationaux existants pour les produits solaires hors réseau

A travers une recherche documentaire et à des communications avec les parties prenantes (le ministère des Finances, la Direction des douanes, le ministère de l'Énergie, le ministère du Commerce, le Conseil du commerce/la Chambre de commerce, l'Agence d'électrification rurale, l'Agence des énergies renouvelables, le secteur privé, les organismes de normalisation, les

partenaires techniques et financiers, les donateurs) dans les 15 États membres de la CEDEAO et au niveau régional, le cabinet collectera des informations et des données sur les droits d'importation et les politiques connexes pour les produits solaires photovoltaïques hors réseau au niveau régional et au niveau national.

Les enseignements tirés de la tâche 1 serviront de base à l'évaluation effectuée dans le cadre de la tâche 2. Pour chaque État membre, le cabinet va :

- Effectuer des recherches approfondies sur les études et les ressources existantes afin de compiler et de comparer les informations disponibles ;
- Organiser des réunions physiques et/ou virtuelles avec les parties prenantes concernées pour collecter les compléments d'information et valider les résultats de la recherche ;
- Rassembler et organiser les informations de façon exhaustive sur les droits d'importation et les politiques douanières et commerciales associées aux produits solaires hors réseau.

Tâche 2 : Évaluer les régimes d'importation, de taxation et de droits de douane ainsi que leur impact sur la balance commerciale et définir des stratégies alternatives sur l'équilibre des intérêts économiques des parties prenantes (les douanes, le secteur de l'industrie et de l'énergie ...). Élaborer et soumettre un rapport complet.

Pour chacun des 15 États membres de la CEDEAO, le cabinet évaluera les cadres nationaux d'importation, tarifaires et politiques pour les produits solaires hors réseau. Le cabinet va engager les échanges avec les parties prenantes concernées pour examiner les obstacles existants et potentiels, ainsi que les impacts prévus de la restructuration des régimes d'importation, de droits et de taxes pour les produits solaires hors réseau. Pour chaque État membre, le consultant effectuera les sous-tâches :

- Organiser des réunions physiques et/ou virtuelles avec les parties prenantes concernées ;
- Examiner les politiques douanières et/ou commerciales actuelles qui s'appliquent aux produits solaires photovoltaïques, en évaluant l'efficacité de leur mise en œuvre ;
- Identifier les produits solaires photovoltaïques exonérés, non exonérés et détaxés ;
- - Identifier toutes les barrières commerciales existantes, y compris, mais sans s'y limiter, les quotas, les licences et la normalisation ;
- Identifier les défis/obstacles potentiels rencontrés par les douanes en ce qui concerne l'établissement et la mise en œuvre de tarifs harmonisés (sur les droits de douanes) pour les produits solaires hors réseau ;
- Évaluer l'impact des différents niveaux de droits d'importation dans la balance commerciale et les intérêts des douanes, de l'industrie et des acteurs de l'énergie ;
- Identifier comment les droits d'importation et la TVA appliqués aux produits solaires hors réseau peuvent entraîner des défis et des obstacles au développement du marché national de l'énergie solaire hors réseau ;
- Évaluer les problèmes potentiels de mise en œuvre du TEC et les mesures d'atténuation proposées ;
- Compiler les meilleures pratiques d'autres régions en matière de droits d'importation pour les produits solaires hors réseau, en interprétant comment elles peuvent être répliquées ou adaptées au contexte de la CEDEAO et fournir des recommandations à la région de la CEDEAO et à chaque pays sur les meilleures pratiques à suivre.

Le cabinet élaborera et soumettra un rapport final complet résumant les conclusions des tâches 1 et 2, y compris des recommandations concrètes abordant l'équilibre des intérêts des parties prenantes que les douanes, l'industrie et l'énergie en qui concerne les droits d'importation et les codes HS pour les produits solaires photovoltaïques hors réseau dans l'espace CEDEAO.

Tâche 3 : Rédiger des codes HS au niveau régional pour les systèmes et équipements solaires autonomes dans le cadre du TEC et l'élaboration des fiches d'information

Les Experts Clés du cabinet rédigeront les Codes HS et les fiches d'information pour les Systèmes Solaires Domestiques jusqu'à 350 Wc qui seront validés par le comité technique compétent au niveau régional par catégorie de produits. Chaque fiche d'information comprendra toutes les informations pertinentes pour les produits sélectionnés (spécifications techniques du panneau solaire, du régulateur de charge, de l'onduleur, de la batterie, du luminaire, etc.)

Tâche 4 : Assister la CEDEAO sur l'organisation d'ateliers régionaux pour la validation des rapports (résultats de la tâche 1 & 2), l'élaboration de codes HS harmonisés, et à l'adoption du TEC pour les produits solaires hors réseau.

Le cabinet appuiera la réalisation des sous-activités suivantes :

- Organisation d'un atelier régional des acteurs clés (douanes, industrie et énergie) : Dans le cadre de leurs services de conseil, les experts clés présenteront le travail d'analyse et les fiches d'information sur les produits solaires lors d'un atelier régional avec la participation de représentants des douanes, de l'industrie et de l'énergie des 15 États membres de la CEDEAO et recueilleront les recommandations à intégrer dans les rapports finaux. La participation des 4 pays du ROGEAP non-membres de la CEDEAO sera encouragée en tant qu'observateurs. Les échanges entre experts faciliteront et soutiendront la prise de décision des participants concernant le niveau souhaité de droits d'importation et les fiches d'information sur les codes HS. Forme de la réunion : virtuelle, physique ou hybride.
- Participation à l'élaboration du projet de code technique : À la suite de l'atelier régional multipartite, les travaux techniques se poursuivront avec l'élaboration d'un projet des codes techniques. Les experts clés seront sollicités pour cette sous-activité.
- Réunion du Comité régional de gestion des tarifs : Dans le cadre de leur prestation, le cabinet présentera le projet de code technique lors de la réunion du comité de gestion qui sera organisée avec la participation de représentants des douanes, de l'industrie et de l'énergie des 15 États membres de la CEDEAO et intégrera les commentaires des participants. Forme : Hybride.
- Réunion du Comité Technique Régional des experts du Commerce et des Douanes : Les Experts Clés présenteront le projet de code technique à la réunion du Comité des experts des ministères en des finances (douane), de l'industrie... des 15 États membres de la CEDEAO (les parties prenantes de l'énergie peuvent être invitées en tant que personnes ressources) et intégreront leurs retours d'expérience. Forme : Hybride (en Physique et/ou virtuel).
- Adoption par le Conseil des ministres de la CEDEAO : A l'issue de la phase consultative du Comité technique régional du commerce et des douanes, le projet de code technique sera présenté au Conseil des ministres de la CEDEAO pour adoption (forme : En présence). Facultativement, l'adoption par les chefs d'État pourrait également être recherchée.

Tâche 5 : Appuyer la CEDEAO dans la mise en œuvre du code technique adopté au niveau national

Le cabinet, par l'intermédiaire des experts en fiscalité et en énergie solaire hors réseau, fournira une assistance technique à la CEDEAO pour faciliter la mise en œuvre des codes techniques adoptés pour les produits solaires hors réseau dans les États membres. Les experts contribueront à la préparation et à la mise en œuvre d'une série d'ateliers de sensibilisation et d'activités de renforcement des capacités pour les parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur.

## 5. Durée et livrables

### 5.1 Durée de la mission

La mission se déroulera en trois parties :

- Partie 1 – Tâche 1 à Tâche 3 : 28 semaines
- Partie 2 - Tâche 4 : 22 semaines
- Partie 3 – Tâche 5 : 52 semaines

Réunion de lancement	Rapport final Tâche 1	Rapport final Tâche 2	Fiche d'information Tâche 3	Tâche 4	Adoption par le Conseil des ministres	Tâche 5 - Assistance technique pendant la phase de mise en œuvre dans chaque pays	TOTAL
Semaine 1	semaine 15	semaine 22	semaine 28	Semaine 30 à 52 (Calendrier indicatif)	N/A	Un an (52 semaines) en fonction des besoins	
1 jour	25 jours	25 jours	10 jours	30 jours		Basé sur le temps	91 jours (Pour chaque Expert Clé) Pour les deux premières parties

### 5.2 Produits livrables

Livrables	Date d'échéance (à partir du début)
Réunion de lancement (procès-verbal de la réunion)	Semaine 1
Rapport initial Résumer l'approche, la méthodologie et signaler les principaux problèmes à aborder qui pourraient présenter des défis au cours de l'étude.	Semaine 2
Tâche 1 : Analyser les cadres tarifaires et politiques nationaux existants	Projet de rapport : Semaine 13 Rapport final : semaine 15

Tâche 2 – Évaluer les cadres d'importation, de taxation et de douane et les impacts des structures alternatives sur l'équilibre des intérêts des parties prenantes des douanes, de l'industrie et du secteur de l'énergie. Élaborer et soumettre un rapport final complet	Projet de rapport : Semaine 20 Rapport final : semaine 22
Tâche 3 – Rédiger des codes HS harmonisés au niveau régional pour les systèmes et équipements solaires autonomes dans le cadre du TEC et élaboration des fiches d'information	Projet de rapport : Semaine 25 Rapport final : semaine 28
Tâche 4 – Appuyer la CEDEAO sur l'organisation d'ateliers régionaux pour la validation des rapports, l'établissement de codes HS harmonisés, et la préparation de l'adoption du TEC pour les produits solaires hors réseau.	Projet de rapport : Semaine 30 Rapport final : semaine 52 Selon la disponibilité des différentes parties prenantes
Tâche 5 : Appuyer la CEDEAO dans la mise en œuvre du code technique adopté au niveau national. (Basé sur le temps en fonction des besoins)	Année 1 après l'adoption La mobilisation se fera sur la base du prix unitaire des deux experts clés

#### 6. Qualifications du consultant

Pour mettre en œuvre cette mission, la Commission de la CEDEAO recrutera un cabinet de conseil ayant le profil suivant.

- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine du commerce international et des douanes
- Expérience des procédures d'importation et d'exportation dans la région et connaissance du système fiscal de la CEDEAO ou de l'UEMOA
- Avoir réalisé au moins 2 missions similaires dans la région subsaharienne
- Expérience des polices douanières en Afrique de l'Ouest
- Expérience des tarifs extérieurs communs de la CEDEAO ou de l'UEMOA
- L'expérience des produits solaires hors réseau est un plus

#### 7. Composition et qualifications de l'équipe

Expert en Taxation ou Fiscalité (chef d'équipe)

- Master en fiscalité ou en commerce et administration ou en finance ou en économie ou équivalent
- 10 ans d'expérience dans le domaine du commerce international et des douanes
- Connaissance des procédures d'importation et d'exportation dans la région et connaissance du système fiscal de la région CEDEAO
- Réalisation au moins 2 missions similaires dans la région subsaharienne
- Solide connaissance des politiques douanières en Afrique de l'Ouest

- Solide connaissance des Tarifs Extérieurs Communs de la CEDEAO
- Maîtrise du français et de l'anglais (écrit, parlé et lu)
- La connaissance des produits solaires hors réseau est un plus
- Parler portugais est un plus

#### Expert en solaire PV hors réseau

- Bac + 5 en Electricité, Energie, Énergies Renouvelables ou équivalent
- 10 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dont au moins 3 ans dans le domaine de l'énergie solaire off-grid
- Solides compétences techniques sur les technologies solaires photovoltaïques
- Réalisation au moins 2 missions similaires dans la région subsaharienne
- Connaissance des politiques d'accès à l'énergie de la CEDEAO et des cadres réglementaires pour l'énergie solaire hors réseau, y compris le cadre d'assurance qualité pour les produits solaires hors réseau
- La connaissance des politiques douanières en Afrique de l'Ouest est un plus
- La connaissance des tarifs extérieurs communs de la CEDEAO est un plus
- La connaissance de la région de la CEDEAO est exigée
- Maîtrise du français et de l'anglais (écrit, parlé et lu)
- Parler portugais est un plus

Personnel de soutien : à définir par le cabinet